

À lire ...

**Informations
municipales**

Avis public

**Système d'alerte de
masse**

Bell – Avis public

**12 septembre :
Écocentre mobile
Site pour résidus verts
Collecte des appareils
électroniques désuets**

Offres d'emploi

**Collecte des gros
rebuts**

Et plus...

**Prochaine séance
mensuelle du conseil
municipal**

6 octobre 2020

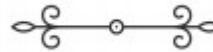
Versements des taxes

5^e vers. : 18 septembre

6^e vers. : 30 octobre

**Pour contacter la Ville
par courriel au
ville.scotstown@hsfqc.ca
ou par téléphone en
composant le
819-560- 8433**

Informations municipales



Fête municipale Invitation à toute la population

**Fête municipale et remise d'un certificat épargne
étude à un nouveau-né de Scotstown/Hampden**

Les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown invitent toute la population à venir festoyer avec eux **mardi 22 septembre 2020 à 17 h 30 au Parc Walter-MacKenzie.**

GRATUIT : Hot-Dog servi sur place

**** Vous devez apporter vos consommations**

Le printemps 2020 a obligé les gens à un confinement et la période estivale a passé tellement vite qu'une petite fête entre citoyens, voisins et amis de Scotstown et Hampden sera l'occasion de se rencontrer tout en respectant les mesures sanitaires de distanciation obligatoire.

Au cours de cette fête il y aura la remise d'un certificat d'épargne étude à un nouveau-né de Scotstown ou Hampden.

Nous invitons les parents d'un enfant né au cours de l'année 2019 à communiquer avec le bureau municipal au 819-560-8433 ou par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca pour inscrire le nom de leur enfant et les coordonnées d'ici le 20 septembre prochain.

Inscrivez la date du 22 septembre prochain à votre agenda.

**Au plaisir de vous
rencontrer à cette fête !**

**Fête du village
Scotstown**



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Adoption de règlements et avis de motion :

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Adoption - Règlement 481-20** - Règlement relatif à la gestion contractuelle et l'abrogation de la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 mars 2017.
- **Adoption - Règlement 482-20** - Règlement sur les avertisseurs de fumée et l'abrogation du règlement 230-86.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 11^e jour du mois de septembre 2020.



Monique Polard
Directrice générale

Petits bureaux de travail et chaises à donner

Le conseil municipal offre gratuitement des petits bureaux de travail et chaises sur roulettes.

Ces équipements sont donnés tels quel.
Premier arrivé, premier servi.

Communiqué avec le bureau municipal :
819-560-8433

Aucune livraison

(ces bureaux et chaises étaient
anciennement à la bibliothèque municipale
pour les ordinateurs du CACI)

VILLE DE SCOTSTOWN

Systeme d'alerte de masse

Pour répondre au Règlement du Ministère de la Sécurité publique portant sur les procédures d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, la ville s'est dotée d'un système de communication d'alerte et de notifications de masse pour rejoindre les citoyens rapidement, massivement et efficacement (exemple : urgence, avis d'ébullition, fermeture de route, travaux routiers, etc.).

Nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire à ce nouveau moyen de communication.

Il y a deux (2) façons très simples de le faire :

- En remplissant le formulaire sur notre site Web : <https://massalert.citam.ca/city/7041dd32-8acc-4c59-9930-93adfbabd67>

Ou <http://scotstown.net/alertes-et-notifications/>

* Non compatible avec internet explorer (utilisez Google Chrome, Mozilla FireFox, Microsoft Edge ou Safari)

OU

- En communiquant directement avec le bureau municipal au 819-560-8433, poste 7 ou poste 6



INSCRIVEZ-VOUS !



**ALERTES ET
NOTIFICATIONS
DE MASSE**

WWW.SCOTSTOWN.NET

Inscrivez-vous par

le site web de la ville :

<http://scotstown.net/alertes-et-notifications/>

par
CITAM



AVIS PUBLIC

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BELL MOBILITÉ Ville de Scotstown

Bell s'engage à fournir aux communautés canadiennes des services sans-fil voix et données à haute vitesse, afin d'améliorer la qualité de son service à Scotstown et Hampden, Bell propose la construction d'une nouvelle tour de type autoportante de 76 mètres de hauteur, et de certains équipements accessoires comprenant un abri d'équipement mesurant approximativement 2,5 m x 2,5 m, lesquels sera localisé à la base de la tour. Le périmètre du site sera clôturé afin de limiter l'accès au public. Aucun autre tour ou structure utilisable se retrouve à l'intérieure de la zone visée par ce projet. Dans le cadre du processus de consultation publique établie par Industrie Canada et du cadre réglementaire de Bell en vertu de la Loi sur la radiocommunication, Bell invite le public à transmettre ses commentaires sur l'emplacement proposé avant le 14 octobre 2020.

Cette tour est conforme à l'ensemble des directives d'Industrie Canada contenues dans la circulaire des procédures concernant les clients CPC-2-0-03.

EMPLACEMENT DE LA TOUR: Situé sur un lot municipal à environ 540 mètres à l'ouest de la route 257 et environ 650 mètres sud-est de la rue Coleman.

COORDONNÉES: Latitude 45.516459° nord, Longitude: -71.279245° ouest

DESCRIPTION LÉGALE: Lot 4 773 937

TOUTE PERSONNE PEUT soumettre des commentaires relativement à ce projet avant le 14 octobre 2020.

CONTACT CHEZ BELL:

F3618 Scotstown

Robert Minotti

Romin international inc.

Agent pour Bell

Fax: 1 888 383 0870

E-mail: consultation@romin.ca

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale de la Ville de Scotstown qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 à 19 h.

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture, vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Renoncement de l'avis de convocation (résolution)
4. Période de questions
5. Revenu annuel de Bell Cellulaire – Affectation (résolution)
6. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (ci-après « CSSHC ») : Avis de désignation des membres de la communauté (résolution)
7. Service incendie – Demande pour achat d'une lampe de scène portative (résolution)
8. Candidat pompier (résolution)
 - 8.1 Lettre d'engagement à suivre la formation Pompier 1 (résolution)
9. Municipalité de La Patrie – Projet de regroupement incendie : étude et frais (résolution)
10. Rue Albert – Travaux
 - 10.1.1 Entériner l'achat d'un ponceau métal de 24 pouces de diamètre x 40 pieds longueur et autorisation pour achat de deux autres ponceaux (résolution)
 - 10.1.2 Location de machinerie pour remplacement de ponceaux (résolution)
 - 10.1.3 Fermeture de route (résolution)
11. Municipalité Hampden – Entretien chemins d'hiver : Coûts pour une entente intermunicipale de 3 ans (résolution)
12. Dossier route 257 – Financement relié aux projets prévus par la MRC HSF relatif aux demandes d'aides financières déposées auprès du MTQ (résolution)
13. Mise en vente de ponceaux usagés (résolution)
14. Tests pour consommation d'eau potable : fermeture ponctuelle du service d'eau et avis aux résidents (résolution)
15. Fermeture aqueduc pour saison hivernal – Secteur Domaine Dumoulin (résolution)
16. Programme de Soutien à l'action bénévole
 - 16.1.1 Projet accepté et projet refusé (résolution)
 - 16.1.2 Lettre de remerciement à Monsieur François Jacques, Député (résolution)
 - 16.1.3 Achat de matériaux (résolution)
17. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (résolution)
18. MADA et Politique Familiale – Mise à jour et intégration de la Municipalité de Hampden
19. La Contrée du massif Mégantic – Foire artisans et terroir
 - 19.1.1 Plan de commandite (résolution)
 - 19.1.2 Demande de bénévoles (résolution)
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Donné à Scotstown, ce 11 septembre 2020

Monique Polard

Monique Polard
Directrice générale

- RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT -

AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GROS REBUTS

ÉCOCENTRE MOBILE

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020 DE 8 H À 14 H

MATÉRIAUX ACCEPTÉS POUR UN MAXIMUM TOTAL DE 1 MÈTRE CUBE

(1 M DE LARGE X 1 M DE LONG X 1 M DE HAUT)

**Meubles en bois ou en métal, bois de construction,
branches attachées et planches, métal,
électroménagers**

**PROFITER DE CETTE OFFRE GRATUITE POUR VOUS ET SANS
FRAIS SUR VOS TAXES**

**Profiter également de cette période pour vous départir de vos résidus verts au
même endroit**

**La Ville de Scotstown ouvre un site pour déposer vos résidus verts pour
réduire la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement**

Date : Samedi 12 septembre 2020

De 8 h à 14 h

Le site de résidus verts est situé sur le terrain à l'arrière du terrain de balle. L'accès est situé par la rue Argyle.

Le site peut accueillir les matières telles que branches d'arbres (maximum 8 pouces de diamètre)

- **Dans le cas des feuilles, si vous utilisez des sacs de plastique, nous vous demanderons de vider vos sacs.**

Le service est gratuit et est accessible à tous les citoyens de Scotstown.

Par contre, il est interdit aux entreprises. Présentez-vous au site du dépôt avec une remorque domestique, non couverte, pour que le contenu soit visible.

IMPORTANT : Ne pas déposer de pierres, béton ou de métaux dans ce site. De plus les souches sont interdites ainsi que les résidus de bois ou tous autres matériaux de construction.

Toutes personnes qui déposeront des résidus en dehors de cette journée s'exposent à un constat d'infraction et une amende.

Merci de votre collaboration.

Une collecte des équipements électroniques est à l'étude également pour cette même journée.

**ATTENTION !
Sacs de plastique refusés**



RAPPEL
COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS
SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020
DE 8 H À 14 H au garage municipal

En collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>, la Ville de Scotstown organise une collecte spéciale qui aura lieu **samedi 12 septembre 2020 de 8 h à 14 h** au garage municipal de Scotstown, au 21, rue Osborne, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>



**** Ne pas déposer vos articles devant les portes du garage municipal ou de la caserne incendie**

BOUCHÉES SCOTCH À SCOTSTOWN

19 Septembre 2020

101 Chemin Victoria à 18h
PLACE TRÈS LIMITÉE SUR RÉSERVATION

Prix 55 \$ par personne

You remember Bites Tasting and Wine in Milan
Discover Bites Scotch Tasting in Scotstown
Limited place must reserved

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

<https://www.facebook.com/Sentier-Des-EcossaisScottish-Trail-880968055392108/>

Pour réservation :
819-560-560-8433
819-200-3425

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX OCCUPANTS

Nous désirons vous aviser des dernières semaines le poste de pompage des égouts du chemin Victoria Est a été débloqué puisque des lingettes humides s'y retrouvaient. Pour éviter que nos équipements de pompage soient brisés et le refoulement dans vos résidences, nous désirons vous rappeler ses choses à ne jamais jeter dans la toilette.

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, **les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes.** En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables.

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

Il est également interdit de jeter des cotons-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, litières de chats, rouleaux de papier de toilette et des gommes à mâcher dans les toilettes.

Les toilettes ne doivent pas servir de poubelle.

Merci de votre collaboration.



ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN ET MÉDAILLE

Entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* par le gouvernement du Québec.

Suite à l'adoption du Règlement sur les chiens dangereux par le gouvernement du Québec, la Ville de Scotstown a l'obligation de tenir un registre des chiens sur son territoire. Le *Règlement* édicte des normes de base relatives à l'encadrement et à la possession de chiens. Ainsi, le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de sa municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal et se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable.

Le conseil municipal applique la réglementation du gouvernement et les propriétaires de chiens ont l'obligation de remplir le formulaire d'enregistrement que vous pouvez retrouver dans l'Info-Scotstown. Une médaille numérotée sera attribuée pour chaque chien. Le coût de la médaille pour l'année 2020 est de 10 \$.

- ❖ Tout gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité doit se procurer une licence auprès de la municipalité. Un citoyen a donc l'obligation d'enregistrer tous les chiens dont il a la garde;
- ❖ la licence doit être demandée dans les 30 jours suivant l'acquisition d'un animal ou l'emménagement dans la municipalité.

Gardien d'un animal

Le mot « gardien » désigne une personne qui est propriétaire, qui a la garde, qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique ainsi que le père, la mère, le tuteur ou le répondant chez qui réside une personne mineure qui est propriétaire, qui a la garde ou qui donne refuge, nourrit ou entretient un animal domestique (cette définition peut varier selon la municipalité).

Enregistrer son animal et obtenir le médaillon d'identification Pour enregistrer un animal, communiquez avec le bureau municipal et remplissez le formulaire d'enregistrement pour l'obtention d'une licence.

Si vous avez plus d'un animal de compagnie, vous devez remplir un formulaire d'enregistrement pour chacun d'entre eux.

Pour information : Bureau municipal : 819-560-8433

OFFRES D'EMPLOI

La Ville de Scotstown est à la recherche de personnel pour divers poste.

Employé administratif (classement des documents et archives)

Durée de l'emploi : 30 semaines

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

Préposé à l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots, des lieux municipaux et de la patinoire

Durée de l'emploi : 30 semaines

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

Préposé à l'accueil et l'entretien des lieux publics

Programme fédéral d'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Poste temporaire : Durée de l'emploi : 280 heures : Début de l'emploi : 1^{er} septembre 2020

**** Commentaires :** Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

Veillez faire parvenir votre curriculum le plus rapidement possible par courrier, courriel ou par télécopieur à :

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

** Au bureau municipal : sur rendez-vous seulement

Collecte des gros rebuts - Lundi 14 septembre 2020

Le jeudi 14 septembre 2020 sera la journée de collecte des gros rebuts et des objets encombrants.

Sont acceptés à titre d'exemple : les tables, chaises, meubles, bureaux, divans, vélos et matelas.

Prenez note que les réfrigérateurs, les congélateurs et les appareils de climatisation ne sont pas ramassés à cause de leur contenu en halocarbures.

Il est interdit de déposer des pièces ou des carcasses de véhicules, des résidus dangereux (huiles et peintures usées), matériaux de construction (sauf le bois). Les matières recyclables sont recueillies par le service de collecte des matières recyclables.

En tout temps vous pouvez venir porter vos pneus et styromousses au garage municipal aux endroits indiqués. Des contenants sont mis à votre disposition à l'hôtel de ville pour vos cartouches d'encre et piles usées.

Les rebuts devront être déposés la veille au bord de la rue ou du chemin.

